

# ANALYSE

FPS - 2017

## Sans-abrisme au féminin : enjeux et réalités





**Julie Gillet**

Secrétariat général des FPS

[julie.gillet@solidaris.be](mailto:julie.gillet@solidaris.be)

Cette analyse fait suite à l'interview de Christine Vanhessen, directrice de la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA), réalisée dans le cadre du Femmes Plurielles de décembre 2017. Nous tenons à la remercier pour son éclairage pertinent.

Merci également à Dominique Baudart et Jocelyne Dejardin pour leur aide.

Enfin, merci à Patricia pour son témoignage.



*« La première nuit à la rue, ça a été l'horreur, je n'ai pas dormi. J'entendais des bruits. Il faisait froid. C'était il y a cinq ans. On ne s'habitue jamais. Là, je baisse les bras, j'en ai marre. Je suis malade. C'est compliqué de trouver un abri pour la nuit. Il y a de plus en plus de personnes à la rue. Beaucoup plus de femmes qu'avant. Dans les abris de nuit, femmes et hommes, on est mélangés. C'est dérangent. On ne sait pas être à son aise ».*

Patricia, 41 ans, Liège, sans-abri depuis 5 ans.

Documentaires poignants par-ci, chiffres-chocs par-là : voilà plusieurs années que les médias relatent une augmentation du nombre de femmes sans-abri dans nos villes. Les discours publics appellent quant à eux régulièrement à la mise en place de mesures spécifiques, tandis que les actions citoyennes, telles les collectes de produits d'hygiène<sup>1</sup>, se multiplient. Assiste-t-on réellement à une hausse sans précédent du nombre de femmes sans domicile fixe ? Si oui, pourquoi ? Et comment y répondre de manière adéquate ? Dans cette analyse, nous avons souhaité faire le point sur cette problématique complexe, aux enjeux et réalités très diverses, qui s'inscrit tant dans les questions de précarisation de l'emploi et d'accroissement des inégalités que dans celles liées à l'immigration<sup>2</sup> ou au logement<sup>3</sup>.

## Sans définition fixe

Avant d'aller plus loin, il nous paraît pertinent de clarifier certaines notions. Les termes « sans-abri » ou « SDF » recouvrent en effet des réalités parfois très différentes, et ne reflètent pas la diversité des situations vécues. « Être sans-abri ne consiste pas uniquement à devoir dormir dans la rue ; on considère aussi comme sans-abri les personnes contraintes de vivre dans des logements temporaires, insalubres ou de piètre qualité », souligne ainsi la Commission européenne<sup>4</sup>. En Belgique, la première définition d'une personne sans-abri apparaît dans un arrêté royal de 2004<sup>5</sup> : « Toute personne qui ne dispose pas de son logement, qui n'est pas en mesure de l'obtenir par ses propres moyens et qui n'a dès lors pas de lieu de résidence, ou qui réside temporairement dans une maison d'accueil en attendant qu'un logement soit mis à sa disposition ». Il s'agit de la définition la plus couramment utilisée aujourd'hui.

Depuis 2005, la Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri (FEANTSA) a élaboré une typologie, dite ETHOS (European Typology on Homelessness and housing exclusion), qui classe les personnes sans-abri selon leur situation par rapport au logement :

- Sans-abri : personnes vivant à la rue ou en hébergement d'urgence, de crise ou de nuit ;

<sup>1</sup> Le projet Bruzelle, par exemple : [www.facebook.com/BruZelle/](http://www.facebook.com/BruZelle/)

<sup>2</sup> Voir à ce sujet nos différentes analyses sur le droit d'asile au féminin, et notamment [Droit d'asile au féminin : parcours de combattantes](#), parue en 2016.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet notre étude [Un toit, mon droit. Douze femmes en colère](#), parue en 2017.

<sup>4</sup> <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1061&langId=fr>

<sup>5</sup> Arrêté royal du 21 septembre 2004 visant l'octroi d'une prime d'installation par le CPAS.



- Sans-logement : personnes vivant dans des structures d'hébergement (pour SDF, pour femmes, pour immigrés, pour sortant d'institution, pour bénéficiaires d'un accompagnement au logement à long terme) ;
- En logement précaire : personnes en habitat précaire, menacées d'expulsion ou de violences domestiques ;
- En logement inadéquat : personnes vivant dans des structures provisoires/non conventionnelles (les squats, par exemple), en logement indigne ou dans des conditions de surpeuplement sévère.

Cette approche plus large, qui intègre les personnes « en risque » de sans-abrisme, constitue une référence de plus en plus utilisée. Enfin, la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA) définit quant à elle la personne sans-abri comme « *une personne qui ne peut temporairement accéder à un logement à usage privatif adéquat, ou le conserver, à l'aide de ses propres ressources* ». « *Notre fédération à l'habitude de dire que derrière chaque situation de "sans-abrisme" se cache une situation particulière et qu'il y a, dès lors, autant de définitions du "sans-abrisme" qu'il n'y a de sans-abri* », souligne Christine Vanhessen, directrice de la Fédération.

Le sans-abrisme n'est pas un phénomène linéaire : souvent, plusieurs facteurs se cumulent et se renforcent. Parmi les causes les plus fréquemment évoquées, on retrouve la perte d'un emploi, les problèmes de santé (physique et/ou psychologique), la vieillesse, les ruptures familiales, les migrations, mais aussi le manque de logements de qualité à des prix abordables, ou encore le soutien insuffisant accordé aux personnes sortant d'un centre de soin, de l'hôpital, de prison ou d'autres établissements publics<sup>6</sup>. « *Ces facteurs dépendent du contexte socioéconomique d'un pays voire d'une région et agissent directement sur les populations précarisées les plus fragilisées* », poursuit Christine Vanhessen.

## Une réalité difficile à chiffrer

Difficile d'objectiver une réalité aussi complexe, qui recouvre des situations aussi éparées. « *On ne peut pas quantifier le nombre de personnes en situation de sans-abrisme ou de mal-logement aujourd'hui en Belgique* », confirme la directrice d'AMA. « *Il n'y a pas de recensement officiel. On dispose de certains chiffres, comme ceux des centres d'hébergement par exemple, où il est facile de compter hommes, femmes et enfants qui passent la nuit. Et puis, certaines actions menées par des associations comme La Strada<sup>7</sup> permettent d'évaluer le nombre de personnes sans-abri dans les rues. Mais cela reste des évaluations*».

---

<sup>6</sup> <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1061&langId=fr>

<sup>7</sup> Chaque année, la Strada organise un dénombrement de personnes sans-abri et mal-logées, organisé durant une nuit. Ce recensement donne à voir une photographie instantanée de la situation.  
<https://www.lastrada.brussels/portail/fr/observatoire/denombrement>



Sur le terrain, constate-t-on une augmentation des femmes sans-abri, comme tendent à nous le faire croire les discours publics et les médias ? « *Difficile à dire sans données chiffrées* », répond Christine Vanhessen. « *Certains estiment qu'elles sont plus nombreuses qu'avant. Mais cela s'explique principalement par une augmentation globale du nombre de personnes sans-abri ou mal-logées. Oui, il y a plus de femmes sans-abri aujourd'hui. Mais leur proportion ne semble pas plus importante qu'avant* ». En d'autres termes, c'est le phénomène de sans-abrisme qui a pris de l'ampleur<sup>8</sup>, et non le pourcentage de femmes parmi la population de sans-abri (une proportion estimée entre 10 et 30 %<sup>9</sup> et qui tend quant à elle à rester stable).

Mais pourquoi la question des femmes sans-abri en est-elle venue à monopoliser de nombreux discours publics ? Par-delà la confusion entre croissance absolue ou relative du phénomène, et une catégorisation inadaptée du phénomène (un amalgame parfois étant fait entre tous les types de difficultés en la matière), il semblerait que les stéréotypes liés aux femmes elles-mêmes impactent les perceptions des un-e-s et des autres. « *Abandonner des femmes dans l'espace public la nuit a un coût psychologique tel dans l'inconscient collectif qu'il est de nature à marquer durablement les opérateurs et le grand public dans leur appréciation du phénomène* », explique la sociologue Marjorie Lelubre<sup>10</sup>, qui souligne également que « *dans un contexte de financement précaire du secteur, cette représentation sociale peut être mobilisée dans le souci d'attirer l'attention de l'opinion publique et des bailleurs de fonds sur cette question* ».

On pourrait s'interroger sur la faible proportion de femmes sans-abri, alors que la précarité et le mal-logement impactent également, voire plus durement les femmes que les hommes<sup>11</sup>. « *Le recours plus généralisé au réseau informel, une certaine recherche d'invisibilité ou encore l'organisation même du champ de l'action sociale où les femmes se voient prioritairement dirigées vers des structures d'hébergement à long terme comme les maisons d'accueil sont autant de pistes d'explication* »<sup>12</sup>, souligne Marjorie Lelubre à ce sujet. Ceci étant dû, selon la chercheuse, aux représentations sociales qui associent la femme aux notions de fragilité physique et émotionnelle, amenant une volonté de protection différenciée de la part des acteurs sociaux, qui vont trouver plus vite des solutions à long terme pour les femmes, surtout si celles-ci sont accompagnées d'enfants. Une explication qui rejoint celle Ariane Dierickx, directrice générale de l'ASBL L'Ilot<sup>13</sup>, une association d'accueil des personnes sans-abri : « *Assumant la plupart du temps les enfants, les femmes préfèrent, pour mettre ceux-ci en sécurité, intégrer les structures d'urgence ou d'hébergement*

---

<sup>8</sup> Entre 2008 et 2016, le nombre de personnes comptabilisées par la Strada lors des dénombrements à Bruxelles a pratiquement doublé. Ainsi, dans la nuit du 6 mars 2017, 4 049 personnes ont été dénombrées, dont 48 % de sans-abri, 21 % sans logement et 31 % en logement inadéquat. En Belgique, si l'on se base sur le nombre d'adresses de référence compilées par le SPP intégration sociale en 2015, on estime la population de sans-abri à 17 000.

<sup>9</sup> Selon la définition et la méthode de récolte des données retenues.

<sup>10</sup> [La féminisation du sans-abrisme bruxellois : une évolution à mieux définir](#), Marjorie Lelubre, *Brussels Studies*, Collection générale, n° 62, mis en ligne le 29 octobre 2012.

<sup>11</sup> Comme nous l'avons vu par ailleurs dans nos précédentes études et analyses, et notamment dans [Un toit, mon droit. Douze femmes en colère](#).

<sup>12</sup> [La féminisation du sans-abrisme bruxellois : une évolution à mieux définir](#), Marjorie Lelubre, *Brussels Studies*, Collection générale, n° 62, mis en ligne le 29 octobre 2012.

<sup>13</sup> <http://ilot.be/>



*provisoire, quitte à y subir la vie en communauté imposée et ce qu'elle implique de nouvelles difficultés qu'il faudra intégrer* »<sup>14</sup>.

Une autre explication possible, partagée par de nombreux spécialistes du secteur, est celle d'une « invisibilisation » des femmes sans-abri, qui se cacheraient ou se masculinisaient pour se protéger d'un environnement perçu comme hostile. « *Conscientes que la rue est un territoire appartenant aux hommes, elles seraient en réalité plus nombreuses que le chiffre annoncé, mais se cacheraient simplement plus* », confirme Ariane Dierickx. « *Dans le meilleur des cas en acceptant un hébergement provisoire chez des tiers ou en préférant à la rue un logement dégradé ou de fortune (tente, cabane, mobilhome, cave, parking, etc.). Dans le moins bon, en se transformant pour éviter de devenir une proie. Parce que vivre en rue quand on est femme est synonyme de danger* »<sup>15</sup>.

## Des parcours parsemés de violences

Les femmes sans-abri ont-elles un profil, un parcours différent de celui des hommes ? « *Chaque personne a son propre parcours, son propre vécu, forcément différent* », nous répond Christine Vanhessen. « *Mais les parcours des femmes sans-abri présentent néanmoins certaines similitudes. Ainsi, on constate qu'une femme sur deux hébergée en maison d'accueil a été victime de violence intrafamiliale. C'est une problématique très importante dans notre secteur* ». Un constat que pose également Patrick Italiano dans une recherche-action<sup>16</sup> consacrée au sujet, soulignant que la majorité des femmes interrogées dans son enquête rapportent des expériences de violences familiales ou conjugales, ceci étant vrai tant pour les femmes relatant une expérience de migration plus ou moins récente que pour celles de nationalité belge.

« *Les problèmes conjugaux, avec ou sans faits de violence, sont la première cause de sans-abrisme pour les femmes* », confirme également Ariane Dierickx, qui poursuit : « *Très souvent tombées dans l'errance pour échapper à ces violences exercées sur elles, mais aussi sur leurs enfants lorsqu'elles en ont, les femmes sans-abri racontent comment, une fois en rue ou accueillies dans les services d'urgence ou d'hébergement temporaire, se poursuit le cercle infernal de la violence, quelle qu'en soit la forme : institutionnelle (les structures d'accueil étant elles-mêmes mal préparées ou conçues et les équipes peu ou pas formées pour accueillir ces femmes dans leur spécificité et les accompagner dans leurs difficultés), physique et/ou sexuelle (viols et agressions en rue ou dans les squats et autres lieux de survie), etc.* ». Des violences qui, par leur répétition, entament la confiance en elles de ces femmes, avec des conséquences multiples et graves sur leur santé mentale.

Autre spécificité des parcours féminins : les enfants. A contrario des hommes, les femmes sont souvent accompagnées de leur famille. Ainsi, chaque année, ce sont près de 3000 enfants qui

<sup>14</sup> [Femmes sans abri : pourquoi elles se masculinisent](#), Ariane Dierickx, publié sur levif.be le 8 mars 2017.

<sup>15</sup> Id.

<sup>16</sup> *Femmes et enfants en errance, le sans-abrisme au féminin. Recherche-action sur le parcours des femmes avec enfants au sein de trois structures d'accueil en Wallonie et à Bruxelles*, Patrick Italiano (Centre d'Étude de l'Opinion – ULG), avec la collaboration d'Ulya Kuçukyildiz, Fondation Roi Baudouin, 2016.



séjournent en maison d'accueil. Des enfants qui constituent tantôt des leviers pour ces femmes, qui les poussent à se surpasser pour « s'en sortir » et les aident à « tenir le coup » au quotidien, tantôt des freins tant les difficultés sont nombreuses<sup>17</sup>, d'autant plus pour les femmes qui présentent des fragilités psychologiques, des assuétudes et/ou ont connu des épisodes de violences. Ce qui nécessite des dispositifs d'accueil adaptés. « *Nous mettons en place des solutions d'accueil spécifiques* », explique Christine Vanhessen. « *Par exemple, en matière de soutien à la parentalité. Nous accompagnons les familles précarisées, dans une dynamique de réinsertion et d'autonomisation. Notre objectif à long terme, c'est de permettre à ces femmes d'acquérir suffisamment de ressources que pour pouvoir faire face aux aléas de la vie sans notre aide* ».

Enfin, la question de la migration se pose de manière particulièrement prégnante ces dernières années. En Belgique, 30 à 40 % des demandes d'asile sont introduites par des femmes<sup>18</sup>. Or, les femmes sans papiers sont particulièrement vulnérables. Elles ne connaissent pas toujours la langue du pays d'accueil et sont pour la plupart en situation de précarité économique, qu'elles aient ou non un emploi (souvent dans les secteurs du « care<sup>19</sup> » et des services). Elles se retrouvent isolées, leur famille et leurs amis étant restés au pays. Si elles sont victimes de violences, elles ne portent pas plainte, par crainte d'être expulsées du territoire. Aussi, de nombreuses migrantes arrivent sur le territoire belge via le regroupement familial et deviennent alors totalement dépendantes de leur conjoint<sup>20</sup>. En effet, la loi belge leur demande cinq ans de cohabitation avant d'obtenir un droit de séjour. Si elles quittent leur mari avant ces cinq ans, elles perdent le droit au séjour, même si elles ont un travail, et sombrent dès lors dans la clandestinité et son corollaire, le sans-abrisme.

Nous le voyons ici, et comme dans bien d'autres domaines, c'est à nouveau le cumul des fragilités qui crée les « profils » les plus à risque. Bien entendu, les femmes sans-abri ne constituent pas une seule et même catégorie. Leurs histoires sont multiples, complexes. Néanmoins, certaines spécificités émergent. Ainsi, violences intrafamiliales et précarité se combinent souvent, accentuant la vulnérabilité de ces femmes, d'autant plus si elles sont migrantes ou présentent des difficultés psychologiques. Aussi, elles réclament un accompagnement particulier, notamment en termes de sécurité, d'hygiène, d'intimité et d'entre-soi. Enfin, la présence d'enfants à leurs côtés nécessite un accueil et un soutien spécifiques.

---

<sup>17</sup> Lire à ce sujet : « *Femmes en rue, dans les services d'hébergement d'urgence, et les maisons d'accueil bruxelloises. Etat des lieux 2014* », La Strada.

<sup>18</sup> Lire à ce sujet : « [Droits d'asile au féminin: parcours de combattantes](#) », Julie Gillet, FPS, 2016.

<sup>19</sup> Dans leur article « [Entre famille et métier : le travail du care](#) », Geneviève Cresson et Nicole Gadrey expliquent que s'il n'existe pas de définition complète, exhaustive et satisfaisante du *care*, il concerne d'abord la prise en compte des soins aux personnes âgées, malades, dépendantes, mais beaucoup plus largement aux enfants et aux personnes qui partagent notre vie quotidienne. Le *care* renvoie aussi à un certain nombre d'activités à la limite du domestique, du sanitaire et du social, dans lesquelles des femmes accueillent et aident les personnes en perte ou insuffisance d'autonomie ; il s'agit à la fois du souci pour l'autre et des activités de prise en charge du soin d'entretien de la vie (par opposition avec le soin de réparation, professionnalisé).

<sup>20</sup> Voir à ce propos la campagne menée en 2013 par la Fédération des Centres de Planning des FPS :

<http://www.planningsfps.be/federation/actions/Nos-campagnes/Pages/Violencesconjugalesetmigration.aspx>



## Prévenir le sans-abrisme

Quelles sont les solutions aujourd'hui pour lutter contre le sans-abrisme ? « *En dix ans, on est passé de 25 % de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté à plus de 33 %* », répond Christine Vanhessen. « *La solution, elle est là : lutter contre la pauvreté, en amont. Renforcer l'accès à un logement décent pour toutes et tous. Nos services pour les sans-abri, ce sont des sparadraps. Si la plaie n'a pas été soignée, désinfectée, le sparadrap ne sert pas à grand-chose. La blessure est toujours là. Aujourd'hui, la société doit mettre en place des mesures de prévention, accompagner les plus fragiles beaucoup plus tôt* ».

**En matière de lutte contre le sans-abrisme, priorité doit être donnée à la prévention. De manière générale, toute action visant la lutte contre la précarité, contre les violences intrafamiliales ou encore promouvant l'égalité entre les femmes et les hommes (notamment en termes d'accès et de maintien sur le marché du travail) doit être renforcée. Il est aujourd'hui urgent de réfléchir ces questions de manière globale et systémique, afin de proposer des solutions réellement efficaces.**

Le sans-abrisme résulte toujours de l'impossibilité de conserver ou retrouver un logement en temps utile. Toute mesure visant à renforcer le droit à un logement décent pour toutes et tous doit donc être encouragée. A ce sujet, les FPS portent de nombreuses revendications, qui ont été détaillées dans l'étude « Un toit, mon droit. Douze femmes en colère »<sup>21</sup>. Parmi celles-ci, la programmation et le financement d'une offre cohérente et suffisante de logements publics, ainsi que la lutte contre les logements inoccupés, estimés par les associations de terrain jusqu'à 30 000 à Bruxelles, et 20 000 en Région wallonne.

Plus particulièrement, il est crucial de prévenir la perte de logement pour les femmes victimes de violences et présentant un risque de précarité. Il est pour cela nécessaire de proposer des maisons d'hébergement spécialisées en suffisance pour les victimes de violences et leurs enfants. L'accès à ces maisons doit être possible quelle que soit la situation administrative de ces personnes et sans que la dépendance temporaire à un CPAS ne puisse être une cause de retrait du séjour. À côté des maisons d'hébergement, des moyens doivent être injectés afin de développer des logements de transit. Si les maisons d'hébergement n'ont pas les moyens de développer de tels logements, les communes devraient pouvoir mettre ce type de logements à disposition.

Enfin, il est nécessaire d'accorder une attention particulière aux femmes migrantes victimes de violences. Il serait utile de créer un statut spécifique pour celles-ci, indépendamment de leur conjoint. Il serait également utile de former les professionnels du secteur aux problématiques migratoires, afin qu'ils puissent conseiller au mieux ces femmes.

Nous sommes parfaitement conscientes que le sans-abrisme n'est qu'une conséquence parmi tant d'autres de la précarité grandissante dans laquelle nos sociétés sont plongées. Mais il en est une des

<sup>21</sup> <http://www.femmesprevoyantes.be/2017/09/06/etude-2017-un-toit-mon-droit-douze-femmes-en-colere>





plus emblématiques, des plus désastreuses. Chaque matin, à chaque coin de rue, nous pouvons en observer les répercussions dramatiques. C'est pourquoi nous tenons à réitérer notre indignement contre les politiques d'austérité budgétaires mises en place par le Gouvernement fédéral, qui, en renforçant les inégalités sociales, en précarisant les contrats de travail et en excluant les plus démunis-e-s, aggravent encore des situations parfois déjà très fragiles.

## Bibliographie

De Gendt Pascal, *Les particularités du « sans-abrisme » au féminin*, Siréas ASBL, 2012/15.

Dierickx Ariane, *Femmes sans abri : pourquoi elles se masculinisent*, publié sur levif.be le 8 mars 2017.

Franck Isabelle, *Une vie dans la marge. Femme et sans-abri*, Vivre ensemble éducation, 2011/6.

Gillet Julie, *Un toit, mon droit. Douze femmes en colère*, FPS, 2016.

Italiano Patrick, avec la collaboration d'Ulya Kuçukyildiz, *Femmes et enfants en errance, le sans-abrisme au féminin. Recherche-action sur le parcours des femmes avec enfants au sein de trois structures d'accueil en Wallonie et à Bruxelles*, Fondation Roi Baudouin, 2016.

La Strada, *Femmes en rue, dans les services d'hébergement d'urgence, et les maisons d'accueil bruxelloises. Etat des lieux 2014*, 2016.

Lelubre Marjorie, *La féminisation du sans-abrisme bruxellois : une évolution à mieux définir*, Brussels Studies, en ligne, Collection générale, n° 62, mis en ligne le 29 octobre 2012.

## QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes un mouvement féministe de gauche, laïque et progressiste, actif dans le domaine de la santé et de la citoyenneté. Regroupant 10 régionales et plus de 200 comités locaux, nous organisons de nombreuses activités d'éducation permanente sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que mouvement de pression et de revendications politiques, nous menons des actions et militons pour les droits des femmes: émancipation, égalité des sexes, évolution des mentalités, nouveaux rapports sociaux, parité, etc.

Nous faisons partie du réseau associatif de Solidaris. En tant que mouvement mutualiste, nous menons des actions et militons contre les inégalités de santé.

Toutes nos analyses et nos études sont disponibles sur notre site :

[www.femmesprevoyantes.be](http://www.femmesprevoyantes.be)



Avec le soutien de :

